

MJ Willard, médecin, FRCPC

Winnipeg (Manitoba)

15 septembre 2016

Membres du comité : M. F. Scarpaleggia, M. S. Reid, M. N. Cullen, M. J. Aldag, M. A. Boulerice, M. M DeCoursey, M. G. Deltell, M^{me} E. May, M. B. Richards, M^{me} S. Romanado, M^{me} R. Sabota, M. L. Theriault

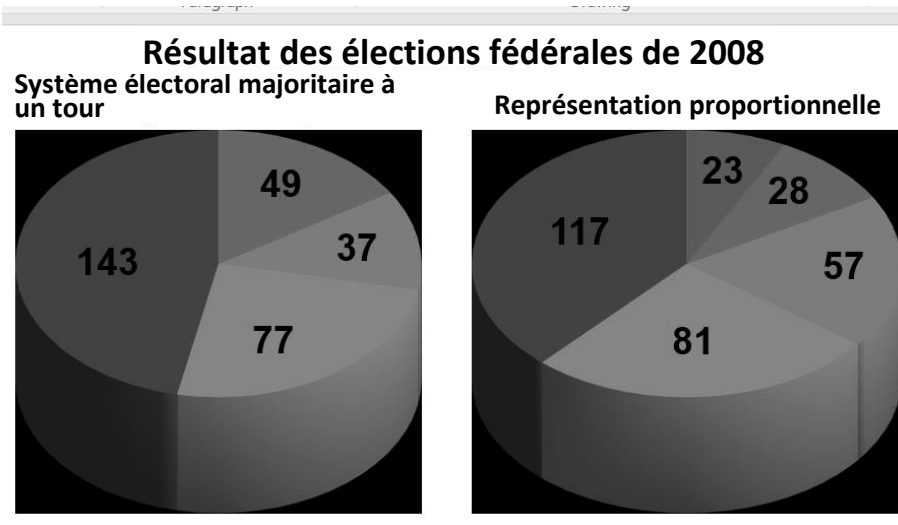
Comité spécial sur la réforme électorale, Chambre des Communes

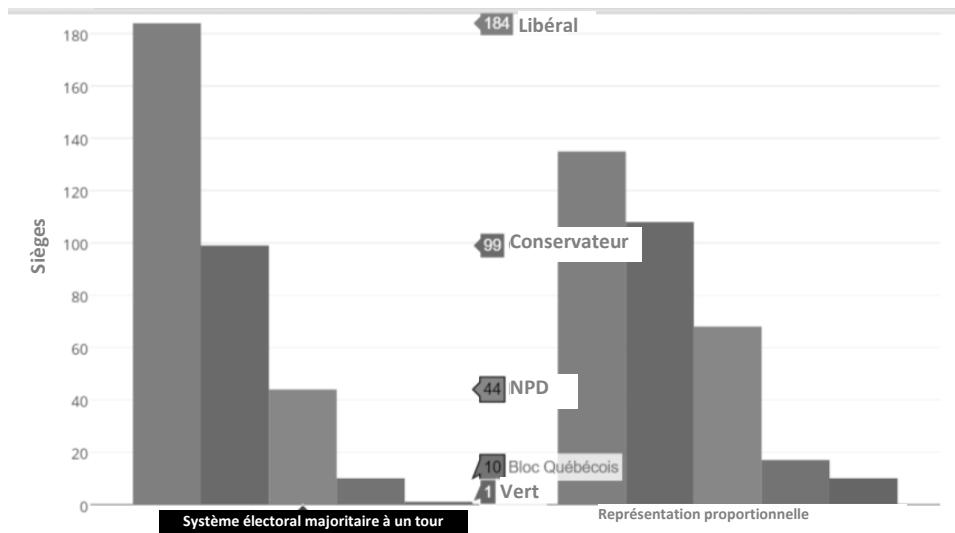
Présentation à l'intention du Comité spécial sur la réforme électorale sur le bien-fondé du système mixte avec compensation proportionnelle

À l'intention du Comité spécial sur la réforme électorale et de tous les autres Canadiens :

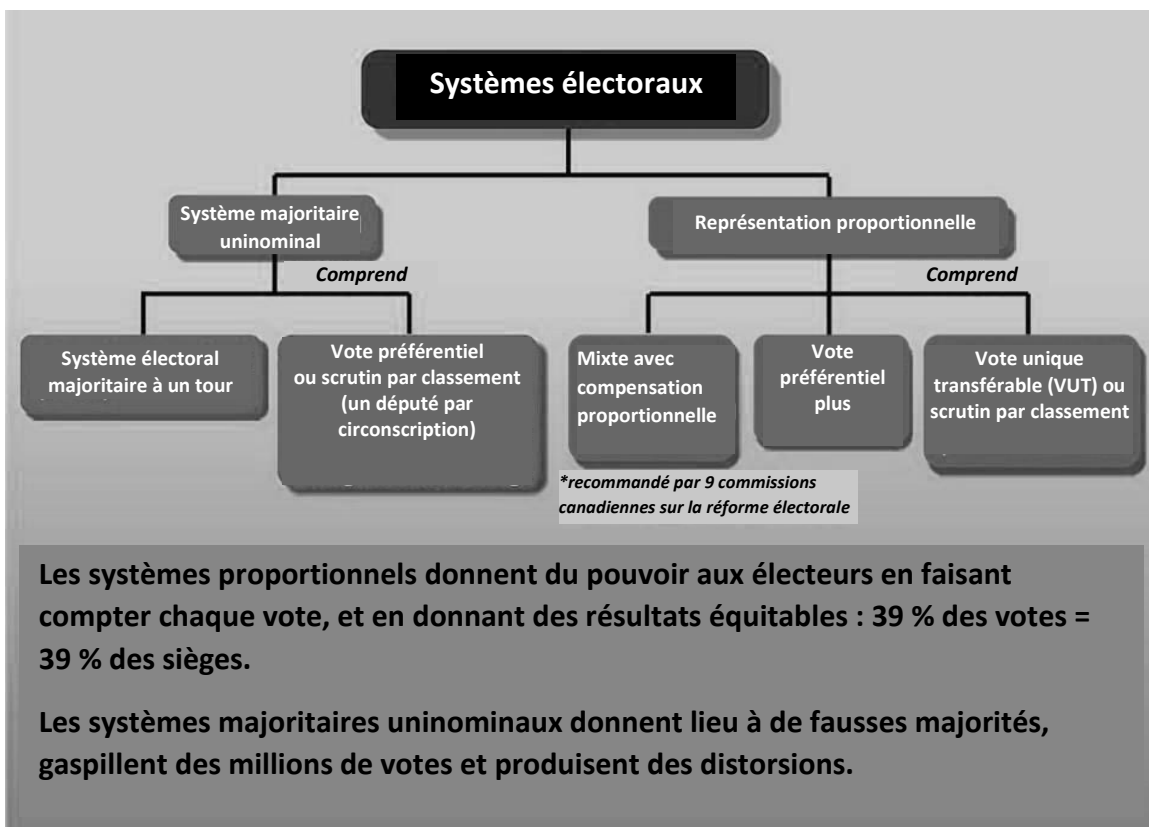
Nous vous remercions de votre travail assidu et de votre présence à Winnipeg le 20. Malheureusement, je n'ai pas pu être présente pour cause de maladie.

La réforme électorale est indispensable pour le programme politique canadien. Elle a été recommandée en 2004. Les personnes avec qui je me suis entretenue, qui ont assisté à 4 séances sur la représentation proportionnelle, semblent l'appuyer; la taille de l'échantillon est certes petite, mais il est hétérogène. La représentation proportionnelle semble être acceptée; la question qui se pose est de savoir quel type est le meilleur. L'une des meilleures façons de comprendre les effets des différents systèmes est de les essayer en utilisant les résultats d'élections connus et de les appliquer.





L'inconvénient du mode de scrutin par classement est qu'il s'agit d'une variante du système électoral majoritaire à un tour. Les modes de scrutin par classement (ou les systèmes de vote transférable) ne peuvent pas donner lieu à une représentation proportionnelle de manière fiable.



Supposons que nous utilisions un mélange de système à représentation proportionnelle et de mode de scrutin par classement selon lequel le dernier candidat du classement est éliminé pour obtenir 50 %; si ce candidat, qui est éliminé parce qu'il ou elle n'a pas obtenu 50 % des votes de premier choix, était en réalité le second choix de la plupart des électeurs, cela donnerait lieu à des résultats inexacts. Bien des gens savent quel gouvernement ils préfèrent, mais, comme représentant local, il est possible qu'ils préfèrent le candidat d'un autre parti. Si le public était bien informé, nous pourrions adopter un mode de scrutin à deux votes de ce type, aussi appelé

système mixte avec compensation proportionnelle. De cette manière, vous pourriez voter pour les libéraux ou les conservateurs pour former le gouvernement, et pour un candidat du Parti vert ou du NPD pour représenter votre région. Un ensemble de grandes circonscriptions fusionnées permettrait aux gens d'élire un conservateur, un libéral, un néo-démocrate et un membre du Parti vert ou trois libéraux et un néo-démocrate. Les gens auraient l'impression d'avoir plus de poids en votant de cette manière.

Ce processus n'est pas particulièrement complexe et les résultats ne seraient pas parfaitement proportionnels, mais le seraient beaucoup plus que si nous maintenions le statu quo. Peut-être plus important encore, un tel système permettrait d'éviter les situations où un parti politique n'ayant manifestement pas l'appui de la majorité des électeurs formerait le gouvernement.

Un système de représentation proportionnelle réduirait la nécessité de recourir au vote stratégique, car les Canadiens se sentiraient plus libres de voter selon leur conscience. En particulier, ce système à liste ouverte éliminerait également le dilemme auquel les électeurs sont confrontés lorsqu'ils souhaitent appuyer un candidat local, mais non son parti; en effet, ils pourraient voter pour cette personne tout en votant aussi pour un autre parti. Le système de fractionnement des voix pourrait aussi être utilisé, laissant les circonscriptions comme elles le sont. Ce sont des considérations mineures. Le concept selon lequel on vote pour élire le parti qui accèdera au pouvoir et pour la représentation locale semble être la méthode la plus proportionnelle. Cependant, en fin de compte, les députés auront intérêt à demeurer sensibles aux préoccupations de tous les secteurs de leur district ou de leur circonscription s'ils souhaitent être réélus.

L'autre option serait de diviser le pays en 50 à 60 districts dans chacun desquels de 3 à 9 députés pourraient être élus. La Chambre des communes conserverait 338 sièges jusqu'au prochain recensement et toutes les provinces conserveraient le nombre de députés qu'ils ont à l'heure actuelle. Les territoires, dont la population est insuffisante pour avoir plus d'un député, pourraient encore devoir utiliser un système électoral majoritaire à un tour en raison de la difficulté de mener une campagne dans de vastes zones peu peuplées. Un scrutin des provinces du Sud et de l'Ouest choisirait un maximum de 5 candidats, quel que soit le parti. Un électeur aurait autant de voix que le nombre de députés à élire.

Une liste ouverte : un système de représentation proportionnelle régionale répond à la plupart des préoccupations concernant le système électoral actuel, ainsi qu'aux questions soulevées jusqu'à présent par le Comité spécial sur la réforme électoral. La représentation proportionnelle mixte avec le vote pour le parti et le vote pour le député fait essentiellement la même chose, mais le bulletin de vote est un peu plus complexe.

Voici certains des autres avantages que pourrait offrir la représentation proportionnelle mixte :

- Un Parlement plus représentatif.
- Le nombre de sièges remportés par les partis politiques correspondrait plus fidèlement à l'appui de l'électorat.
- Le seuil d'admission de nouveaux partis serait plus bas et des partis comme le Parti vert auraient de meilleures chances de remporter des sièges.
- Si les circonscriptions étaient moins nombreuses et plus grandes, il pourrait être difficile de répondre aux besoins des électeurs.
- Si on adopte un système mixte avec compensation proportionnelle, les fonctions des députés pourraient être améliorées si plusieurs d'entre eux représentaient une même région. Il faudrait trouver une solution pour les charges de travail, dans ce cas, pour que les efforts déployés par les députés pour répondre aux besoins des électeurs soient repartis uniformément ou presque, entre eux.

- Il y aurait moins de polarisation régionale, puisque les caucus seraient plus susceptibles d'inclure des députés en provenance de la plupart des grandes provinces.
- Statistiquement, les systèmes de représentation proportionnelle tendent à améliorer les chances d'être élus des femmes et des membres des groupes minoritaires.

Idéalement, le plus grand nombre possible d'électeurs voteraient, mais les inconvénients du vote obligatoire sont notamment la valeur du vote des électeurs mal informés et l'idée d'une pénalité imposée aux personnes ayant omis de voter. Il serait préférable que le vote soit volontaire et que les électeurs soient bien informés par l'entremise d'un programme. Bien sûr, pour procéder à un tel changement, l'éducation sera primordiale.

On pourrait avoir recours au vote électronique en ligne avec un numéro d'identification personnel à utilisation unique. Il faudrait prévoir des dispositions pour prévenir le vol ou les moyens de coercition. En outre, durant la période de mise à l'essai de cette procédure, une copie papier clairement identifiable du vote devrait être conservée aux fins de recomptage ou pour contrer le piratage informatique. La question du recomptage devrait être résolue avant d'adopter le vote en ligne comme principale méthode utilisée pour voter.

L'âge minimum pour voter devrait être revu à la baisse étant donné que les étudiants sont généralement très engagés, et que le fait de leur donner la possibilité d'exprimer leurs choix pourrait être la meilleure façon de les aider à adopter de bonnes habitudes en tant qu'électeurs, à long terme.

Références :

Explications des systèmes mixtes avec compensation proportionnelle, voir le document de la Commission du droit du Canada, *Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada*, Ottawa, 2004, p. 90 à 99.

National Post <http://news.nationalpost.com/news/canada/canadian-politics/what-the-federal-election-would-have-looked-like-with-proportional-representation>.

Respectueusement présenté,

Martha Jo Willard, D.M.V., médecin
Winnipeg (Manitoba)



Résumé de l'expérience professionnelle :

Médecin, vétérinaire, écologiste (naturaliste), professeure, 21 ans d'expérience en tant que vétérinaire (propriétaire de clinique), 18 ans en tant que médecin, 10 ans en enseignement, étude de l'écologie et enseignement des questions écologiques (depuis l'obtention du diplôme de premier cycle) et grand intérêt dans la vulgarisation de la pathologie et de la physiologie en médecine et en médecine vétérinaire. Travail considérable auprès des résidents du centre-ville de Winnipeg, apprentissage de leur culture, ce qui a étayé mes connaissances en écologie (conservation de la faune) et sur la Terre. La politique est mon autre grand intérêt. Mon passe-temps est de voyager dans le monde et d'étudier la faune et les modes de vie. Compétences dans la gestion d'une petite entreprise, bonnes connaissances des activités gouvernementales en tant que participante active ayant la capacité de mener à bien des projets difficiles (liés au logement, aux personnes handicapées et à l'éducation).

Ai été félicitée en ce qui a trait à ma capacité de vulgariser la pathologie et la physiologie auprès des patients et de faciliter la réinstallation des immigrants.

Objectifs : Occuper un poste de gestion en écologie en vue d'opérer une transition rapide vers des solutions écologiques ou en politique, en tenant compte des questions clés soulevées par les Autochtones; ou un poste visant l'amélioration des conditions de vie et de l'éducation des Canadiens autochtones par l'entremise de programmes financés par le gouvernement. Je suis une personne handicapée et je me déplace au moyen d'un fauteuil roulant rouge.